

Conseil de gouvernement

Adoption de trois projets de loi et d'un projet de décret

Le conseil de gouvernement, réuni jeudi sous la présidence du Premier ministre, M. Abbas El Fassi, a adopté trois projets de loi relatifs à l'organisation de la profession de comptable agréé, la création d'un ordre des comptables agréés et à la création de la société «Moroccan Agency for Solar Energy».

Le Conseil a également examiné un projet de décret abrogeant les deux décrets portant création, au profit de la mutuelle des Forces Armées Royales (FAR) et de l'Entraide nationale, d'une taxe parafiscale sur les jeux de hasard dans les casinos

Dans une déclaration à la presse, à l'issue de cette réunion, le ministre de la communication, porte parole du gouvernement, M. Khalid Naciri, a indiqué que le premier projet de loi (22-08) est relatif à l'organisation de la profession de comptable agréé et à la création d'un ordre des comptables agréés.

Ce projet, présenté par le ministre de l'économie et des Finances vise à organiser la profession de comptable agréé et à la création d'un ordre des comptables agréés, qui jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière, comme c'est le cas pour les experts comptables. Selon ledit projet, le comptable agréé est celui dont le métier ordinaire est de prendre en charge la comptabilité des entreprises et les instances qui font appel à ses services et à laquelle il n'est

pas lié par un contrat de travail.

Aux termes de ce projet de loi, il est interdit d'utiliser le nom de bureau de comptabilité, d'agence de comptabilité ou de société de comptabilité si la personne concernée n'est pas inscrite sur la liste des comptables agréés, à l'exception des experts comptables, selon la loi n 15-89 relative à l'organisation de la profession de comptable.

Le projet stipule également que les entreprises dont le chiffre d'affaire dépasse le seuil défini par un décret et qui ne dispose pas d'un comptable salarié est obligé de faire appel aux services d'un expert comptable.

Le deuxième projet de loi formant code de l'aviation civile, vise à faire doter ce secteur d'un nouveau cadre qui répond aux normes internationales et d'assurer un transport aérien efficace et concurrentiel, vu que ce secteur est un vecteur de développement économique et social du pays.

Le troisième projet, présenté par la ministre de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'environnement, est relatif à la création de la société «Moroccan Agency



for Solar Energy».

Il vise à mettre en place des programmes intégrés pour produire l'électricité à partir de l'énergie solaire avec une capacité de 200 MWe dans le cadre d'une convention avec l'Etat. Ce programme qui sera achevé en 2019, permettra de renforcer la part des énergies renouvelables dans la production de l'électricité (passer de 26 à 42 pc à l'horizon 2020).

Par ailleurs, le conseil a suivi, au début de ses travaux, un exposé du ministre du Commerce exté-

rieur M. Abdellatif Maâzouz sur les visites de travail qu'il a effectuées en Chine, en Egypte, aux Etats Unis et en Turquie.

Dans ce cadre, M. Maâzouz a souligné que sa visite en Chine (12/16 octobre), visait à combler le déficit de la balance commerciale entre le Maroc et la Chine en dopant les exportations marocaines tels les phosphates et leurs dérivés, et à renforcer les investissements chinois au Maroc à travers la création de plates-formes d'exportation basées sur le sol marocain.

Pour sa part, le ministre de la Justice, M. Abdelouahed Radi a présenté un exposé sur sa visite de travail au Qatar (5/9 novembre), qui s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des protocoles de coopération juridique et judiciaire bilatéraux.

Le conseil a également suivi un exposé du ministre chargé de la Modernisation des secteurs publics, M. Mohamed Abbou, sur sa participation, à la tête de la délégation marocaine, à la 3ème Conférence des Nations unies sur la lutte contre la Corruption (UNCAC), qui s'est réunie à Doha.

Lors de cette rencontre, M. Abbou a souligné que l'implication profonde du Royaume dans la lutte contre la corruption et son engagement dans la mise en oeuvre d'instruments internationaux dans ce domaine, ont été à l'origine de la proposition de la délégation marocaine pour que la prochaine Conférence des Nations unies sur la lutte contre la corruption, prévue en 2011, soit abritée par le Royaume.

(MAP).